

**Enquête publique - Projet de Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC) et le rapport sur les Incidences Environnementales (RIE)**

**Avis et enquête :**

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (Articles D.29-4, D.29-7 à 19 et R.41-6 du Livre 1er) et du Décret relatif aux implantations commerciales (Articles 19§ 4 et 5), le Collège communal porte à la connaissance de la population que le Projet de Schéma Communal de Développement Commercial et le rapport sur les Incidences Environnementales, adoptés provisoirement par le Conseil communal le 21 décembre 2021, sont soumis à enquête publique.

**Date d'affichage de la demande :** 21 février 2022

**Date d'ouverture de l'enquête :** 28 février 2022

**Lieu, date et heure de clôture de l'enquête :** Service Dynamique urbaine, Hôtel de Ville de Gembloux, Parc d'Épinal 2 à 5030 Gembloux – 13 avril 2022 à 11H00

**Les observations écrites peuvent être adressées à :** Service Dynamique urbaine – Parc d'Épinal, 2 à 5030 GEMBLOUX Ou par courrier électronique : [dynamique.urbaine@gembloux.be](mailto:dynamique.urbaine@gembloux.be).

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h **uniquement sur rendez-vous**.

La personne souhaitant consulter le dossier doit **prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance** auprès de Monsieur Thomas LARIELLE – Responsable du service Dynamique urbaine au 081/626335

Les dossiers sont également consultables sur le site internet de la Ville pendant toute la durée de l'enquête publique : [www.gembloux.be](http://www.gembloux.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête le 13/04/2022 à l'attention du service Dynamique urbaine.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent délégué à cet effet.

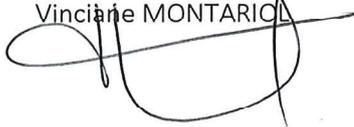
*N.B. : à peine de nullité, les envois par courrier sont datés et comportent le nom, l'adresse et la signature du réclamant. Les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.*

**Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de :**

- par courrier au service Dynamique urbaine de la Ville de Gembloux – Parc d'Épinal 2 – 5030 GEMBLOUX Ou
- par courrier électronique : [dynamique.urbaine@gembloux.be](mailto:dynamique.urbaine@gembloux.be).

A GEMBLOUX, le 07 février 2022.

La Directrice générale,  
Vinciane MONTARIC



Le Député-Bourgmestre,  
Benoît DISPA

